

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 février 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **25**
Nombre de pouvoirs : **4**

Le quatorze février deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 25 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Gilles BARBE ; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE ; Mme Mady JUNISSON à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20240214-021

Matière : 4.1.6 - Fonction publique – personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. – autres

Objet : FIXATION DES TARIFS DANS LE CADRE DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour l'année 2024 des personnels communaux dans le cadre des prestations auprès des partenaires extérieurs de la Commune d'Ussel ;

Considérant le Glissement Vieillesse Technicité moyen et la hausse du point d'indice intervenu en 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'approuver les tarifs ainsi qu'il suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	COUT HORAIRE 2024
Technique	Ingénieur Territorial	36,00 €
	Technicien Territorial	33,50 €
	Agent de Maitrise Territorial	25,00 €
	Adjoint Technique Territorial	22,50 €
Administrative	Attaché Territorial	33,00 €
	Rédacteur Territorial	28,00 €
	Adjoint Administratif Territorial	23,50 €
Animation	Animateur Territorial	27,50 €
	Adjoint d'animation Territorial	21,50 €
Sportive	Educateur des APS	28,50 €
Médico-sociale	Puéricultrice territoriale	27,00 €
	Assistant Socio-Educatif Territorial	24,50 €
	Educateur de Jeunes Enfants Territorial	29,00 €
	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	24,50 €
	Auxiliaire de Puériculture Territoriale	23,50 €
Culturelle	Attaché de conservation du patrimoine	26,00 €
	Adjoint Territorial du patrimoine	21,50 €

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 février 2024

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20240214-DL20240214-021-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024
Date de mise en ligne : 16/02/2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE